

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2014

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 13 janvier 2014 à 19h.30 à laquelle sont présents :

Madame Julie D'Astous

Messieurs les conseillers :Renaud Fortin, Sylvain Caron , Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Sont aussi présents ,la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger, le directeur des travaux publics et inspecteur en bâtiments, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

RÉSOLUTION 001-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 002-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 003-2014 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2013

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 004-2014 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013 PORTANT SUR LE BUDGET

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013 concernant le budget, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 005-2014 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013 SUITE À LA SÉANCE PORTANT SUR LE BUDGET

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013, séance qui a suivi la séance pour l'adoption du budget, la résolution suivante est adoptée : Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

ÉTATS DES RÉSULTATS DU DERNIER TRIMESTRE- la directrice générale dépose les états des résultats

RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

Représentant de l'OTJ : monsieur Pascal D'Astous donne un compte-rendu sur les résultats mensuels de l'organisme et informe le conseil que l'OTJ veut demander à la Régie des alcools, un permis de boisson annuel.

Corporation de développement : Aucun rapport

Comité de relance d'un événement : monsieur Fernand Caron donne un compte-rendu

Bibliothèque municipale : aucun point

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : aucun point

RÉSOLUTION 006-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (29,849.65\$)

RÉSOLUTION 007-2014 AUTORISATION POUR DÉPENSES IMCOMPRESSIBLES

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer les paiements suivants au cours de l'exercice 2014 : les salaires de tous les employés, les remises provinciales et fédérales, les contrats d'enlèvement des ordures, de la récupération des matières résiduelles, l'entretien ménager du bureau, les dépenses du goûter aux réunions mensuelles, tous les frais de téléphone, cellulaires et autres, l'électricité et tous les remboursements d'emprunt en cours.

RÉSOLUTION 008-2014 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE : suite à la refonte des instruments d'urbanisme, tous les anciens règlements sont abrogés;

ATTENDU QUE :le nouveau règlement sur le comité consultatif en urbanisme mentionne que (2) deux élus doivent siéger sur ce comité et (3) résidents (es) pour un mandat d'une durée de deux (2) ans;

ATTENDU QUE :le conseil municipal doit par résolution, renouveler le mandat des membres du comité à chaque début d'année paire;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Fernand Caron et madame Julie D'Astous pour siéger au comité consultatif d'urbanisme à titre d'élus et par ailleurs, trois (3) résidents ont été nommés et ceux-ci consentent à poursuivre leur mandat, par conséquent, messieurs Claude Viel, Pierre-Paul Cimon et Gaston D'Astous font partie du comité consultatif en urbanisme.

RÉSOLUTION 009-2014 COTISATION A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité , que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation 2014, sans la couverture d'assurance, au montant de 407\$ excluant les taxes , à l'Association des Directeurs municipaux du Québec .

RÉSOLUTION 010-2014 FACTURE D'AZIMUT

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron de payer la facture de **1,500\$** excluant les taxes pour l'abonnement au service de diffusion Go-Net pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 011-2014 COTISATION ANNUELLE AU CRSBP DU BAS ST-LAURENT

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu de payer la cotisation annuelle de **2,071.83\$** et le soutien au logiciel Symphony (**189.68\$**) incluant les taxes, au CRSBP du Bas St-Laurent.

RÉSOLUTION 012-2014 FACTURE DE PROGRAMMATION GAGNON

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement de payer la facture de **3,000\$** excluant les taxes pour l'année 2014 en rapport avec le contrat d'entretien des applications et modules et de soutien du programme de comptabilité de la municipalité.

RÉSOLUTION 013-2014 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR HÉBERGEMENT DU SITE WEB MUNICIPAL ET LE NOM DE DOMAINE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin , appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de payer la facture de **200\$** excluant les taxes pour l'hébergement du site de la municipalité et le nom de domaine pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 014-2014 ACCÈS-RÉSEAU POUR RADIOS DES POMPIERS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement de payer la facture à Électronique Mercier de Rivière-du-Loup au montant de **516\$** excluant les taxes en regard de l'accès-réseau pour les radios des pompiers et ce, pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 015-2014 GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement de payer la facture de la Société Mutuelle de Prévention d'un montant de **250\$** excluant les taxes en regard de la gestion de la Mutuelle, de la prévention et des dossiers de la CSST pour la période de janvier à juin 2014.

RÉSOLUTION 016-2014 ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement de payer l'adhésion à Québec Municipal au montant de **135\$** excluant les taxes pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 017-2014 ASSURANCES 2014

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement de payer la facture annuelle de couverture d'assurances pour la responsabilité civile, des biens, des bâtiments et de la machinerie au Groupe Ultima au montant de **13,527\$** et ce, pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 018-2014 APPROPRIATION DES FONDS GÉNÉRAUX

ATTENDU QUE : par le règlement 148-2007 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire, la limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire est fixée à 5%;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale

à effectuer les virements nécessaires aux postes de dépenses qui sont moindres que le 5% permis et par ailleurs, d'approprier un montant de **11,068\$** provenant des fonds généraux et de le répartir aux postes de dépenses déficitaires et aussi d'approprier un montant de **11,129\$** provenant de la réserve- voirie afin de combler les postes déficitaires de la section de dépenses relatives à la voirie.

RÉSOLUTION 019-2014 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement d'indexer le salaire des employés municipaux et de la direction générale de 2% effectif au 1^e janvier 2014.

RÉSOLUTION 020-2014 ADOPTION DU RÈGLEMENT 208-2014

RÈGLEMENT 208-2014 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Attendu que selon l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, toute municipalité doit avant le 1^e mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

Attendu qu' avis de motion a été donné par monsieur Pascal D'Astous, conseiller au siège numéro 6 à la séance ordinaire du 2 décembre 2013;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous

Et résolu d'adopter le règlement 208-2014 ayant pour objet l'adoption du code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux **sans modification**, qui remplace le règlement 183-2011 .

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE, ce 13^e jour de janvier 2014.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger Dir.gén.

& Sec./trés.

RÉSOLUTION 021-2014 ENTENTE AVEC LA CSST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU QU' :une nouvelle entente de gestion de la Mutuelle FQM-Prévention de 6 ans a été conclue avec Media Conseil Santé Sécurité;

ATTENDU QU' : afin de régulariser le transfert des engagements et obligations que la FQM accepte au nom des municipalités membres;

IL EST RÉSOLU QUE : les administrateurs de la FQM ayant fait une lecture complète de l'entente et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la FQM soit autorisée à

signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM et par ailleurs,

IL EST RÉSOLU QUE : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, après avoir pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention FQM-Prévention-Convention relative aux règles de fonctionnement, précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle, s'engage à respecter la convention.

SUIVI DES DOSSIERS

Relocalisation du bureau de la Fabrique

RÉSOLUTION 022-2014 SOUMISSION POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Renaud Fortin, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu, de demander à Électro (1983) inc. de produire une soumission pour les travaux électriques relatifs à la relocalisation du bureau de la Fabrique de St-Eugène.

RÉSOLUTION 023-2014 ROUTE DU BEL-AIR-ENTRETIEN HIVERNAL

ATTENDU QUE : la route du Bel-Air est une route empruntée par de nombreux utilisateurs des municipalités rurales environnantes;

ATTENDU QUE : depuis quelques années, les utilisateurs constatent une diminution de la qualité des travaux d'entretien d'hiver de cette route contribuant à augmenter le risque d'accidents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Fernand Caron , appuyé de monsieur Pascal D'Astous et unanimement résolu, de demander au Ministère des Transports de poser les actions nécessaires afin d'augmenter la qualité de l'entretien de cette route afin de minimiser le risque d'accidents et qu'une copie conforme soit expédiée à la municipalité de Saint-Valérien.

RÉSOLUTION 024-2014 ACHAT DE PNEUS

IL EST PROPOSÉ par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Sylvain Caron et unanimement résolu, de faire l'achat de 4 pneus de réchapage pour le camion des la collecte des matières résiduelles au montant de 1,716\$ excluant les taxes.

RÉSOLUTION 025-2014 FACTURE PRÉSENTÉE PAR LE RESPONSABLE DE LA GESTION DU LOCAL DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

ATTENDU QU' ; un budget est alloué pour la relocalisation du bureau de la Fabrique attendant au local de conditionnement physique, dont la superficie actuelle doit être diminuée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Renaud Fortin , appuyé de monsieur Stéphane Berger et unanimement résolu, d'accepter de payer la facture pour des travaux électriques ,présentée par le responsable de la gestion du local de conditionnement physique, selon le solde restant du budget attribué pour la relocalisation du bureau de la Fabrique.

RÉSOLUTION 026-2013 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité à 23h.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Directrice générale & Sec/trésorière